

Paraît lorsque la
Municipalité le juge
nécessaire

(Affiché dans les trois
villages et publié sur le site
communal).

N° 04/2026

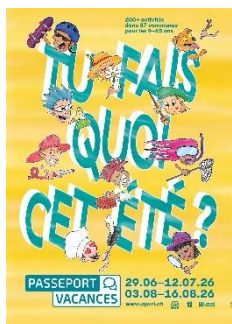
INFORMATIONS OFFICIELLES

www.goumoens.ch
greffe@goumoens.ch

Commune de
Goumoëns



Passeport vacances 2026 : vente uniquement en ligne



Périodes : du lundi 29 juin au dimanche 12 juillet et du lundi 3 au dimanche 16 août 2026.

Traditionnel : pour les enfants **dès 9 ans révolus** (nés avant, et au plus tard, le 29.06.2017 pour la session de juillet et nés avant, et au plus tard, le 03.08.2017 pour celle d'août) et **jusqu'à 15 ans** ou fin de scolarité obligatoire. Fr. 45.00.

Farniente : pour les enfants **dès 13 ans révolus** (nés avant, et au plus tard, le 29.06.2013) et **jusqu'à 15 ans** ou fin de scolarité obligatoire. Fr. 25.00.

Vente des passeports : en ligne sur www.apvrl.ch dès le **mercredi 20 mai à 12h**.

Inscription aux activités : en ligne **dès le mercredi 10 juin à 12h** pour la session de juillet et **dès le mercredi 17 juin à 12h** pour celle d'août sur le principe du **premier arrivé, premier servi**.

Plan canicule 2026

Nous rappelons ici que les périodes de canicule sont éprouvantes pour petits et grands, mais que les seniors sont plus particulièrement touchés.

Faiblesse, confusions, vertiges, nausées et crampes musculaires sont les symptômes possibles d'un coup de chaleur, il faut agir immédiatement !

En présence de signaux d'alerte :

Appelez le médecin traitant;

S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde 0848 133 133;

En cas d'urgence appelez le 144.

Conseils en cas de grandes chaleurs :

1. **Se reposer... rester au frais...**

Rester chez soi, réduire l'activité physique.

2. **Laisser la chaleur dehors... se rafraîchir...**

Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit... Porter des vêtements clairs, amples et légers... Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps.

3. **Boire régulièrement de l'eau... manger léger...**

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le site officiel de l'Etat de Vaud : www.vd.ch/chaleur.

→ Suite au verso →

Sortie des aînés

Les aînés de notre Commune se sont réunis le 24 avril dernier pour une sortie conviviale... en Gruyère !



Cette journée a débuté avec la visite d'Electrobroc, à Broc, où les 58 participants ont été très bien accueillis pour une visite guidée des lieux.

A la suite de cette visite, un excellent repas a été servi au restaurant de « La Maison du Gruyère », à Pringy, pour le plus grand bonheur des papilles de chacune et chacun.



RAPPEL émondage des haies et élagage végétation

Les hauteurs maximales admissibles, mesurées depuis les bords de la chaussée, sont les suivantes :

Emondage des haies et arbustes en limite de propriété :

- 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue ;
- 2 mètres dans les autres cas ;
- Les haies en bordure des voies publiques ne doivent pas être plantées à moins de 1 mètre de la limite, **les branches ne doivent pas empiéter sur le domaine public.**

Elagage des arbres :

- Au bord des chaussées : à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur ;
- Au bord des trottoirs : à 2,50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété.

Pour le surplus, se référer à la Loi sur les routes (LRou Vaud) et au Code rural et foncier vaudois. (CRF).

Déchets verts en Vuade

Nous rappelons à la population que seuls les déchets verts et les cailloux de champs sont admis à la décharge en Vuade. Tout autre matériau est à déposer à la déchetterie dans les conteneurs prévus à cet effet.

Pour les habitants de la Commune : Seules les petites quantités sont admises à la décharge communale (tailles d'entretien, etc.). Prendre contact avec M. Laurent Vulliamy, responsable de voirie, qui renseignera pour le retrait de la clé d'accès à la décharge au 079/295 01 24.

La Municipalité